



Pôle Equipements et cadre de vie

Décision n° 2023-326

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité relatif à la restauration du château de l'Amiral, 110 rue Houdan, à Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'offre de l'agence d'architecture TEWAKO répond aux exigences techniques pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la restauration du château de l'Amiral, sis 110 rue Houdan à Sceaux,

DECIDE d'approuver le contrat pour un montant de 28 000 € HT pour la durée de la mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage avec la société TEWAKO, 33 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS.

DECIDE de le signer.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 30 novembre 2023



Philippe LAURENT